ILD 1

Les élèves et les COGES des zones vulnérables bénéficient d'un paquet d'appui favorable à la santé, à la nutrition et au développement cognitif du jeune enfant

ILD 1	Les élèves et les COGES des zones vulnérables bénéficient d'un paquet d'appui favorable à la santé, à la nutrition et au développement cognitif du jeune enfant			
Type d'ILD	**Extensibilité**	**Unité de mesure**	**Montant total alloué (USD)**	**En % du montant total du financement**
Produit	Oui	Texte	33,000,000 (IDA)	9,59%
Période	**Valeur**		**Montant alloué (USD)**	**Formule**
Valeur de référence	0			
Année 1 Janvier-Décembre 2023				
Année 2 Janvier-Décembre 2024	RLD 1.1 MENA a planifié son programme de santé scolaire pour fournir aux élèves de préscolaire et de CP1 ou CP2 dans les zones vulnérables un paquet d'appui de santé scolaire sur les 3 prochaines années et a signé arreté interministériel avec le MSHP RLD 1.2 MENA a fourni un paquet d'appui de santé scolaire à au moins 90% des élèves de préscolaire et de CP2 dans les zones vulnérables			RLD 1.1 : 1 millions USD pour la planification du programme de santé scolaire RLD 1.2 : Décaissement de 2 millions USD lorsque 50% des élèves de CP2 ont reçu le paquet de santé scolaire ; 500,000 USD pour chaque augmentation supplémentaire de 10% jusqu'à un maximum de 90%
Année 3 Janvier-Décembre 2025	RLD 1.3 MENA a fourni un paquet d'appui de santé scolaire à au moins 90% des élèves de préscolaire et de CP1 dans les zones vulnérables			RLD 1.3 : Décaissement de 2 millions USD lorsque 50% des élèves de préscolaire/préprimaire et CP1 ont reçu le paquet de santé scolaire ; 500,000 USD pour chaque augmentation supplémentaire de 10% jusqu'à un maximum de 90%
Année 4 Janvier-Décembre 2026	RLD 1.4 MENA a fourni un paquet d'appui de santé scolaire à au moins 90% des élèves de préscolaire et de CP1 dans les zones vulnérables			RLD 1.4 : Décaissement de 2 millions USD lorsque 50% des élèves de préscolaire/préprimaire et CP1 ont reçu le paquet de santé scolaire ; 500,000 USD pour chaque augmentation supplémentaire de 10% jusqu'à un maximum de 90%
Année 5 Janvier-Décembre 2027	RLD 1.5 : MENA a fourni un paquet d'appui de santé scolaire à au moins 90% des élèves de préscolaire et de CP1 dans les zones vulnérables RLD 1.6 MENA a piloté le module d'alphabétisation familiale auprès de 160 COGES dans au moins 12 régions			RLD 1.5 : Décaissement de 2 millions USD lorsque 50% des élèves de préscolaire/préprimaire et CP1 ont reçu le paquet de santé scolaire ; 500,000 USD pour chaque augmentation supplémentaire de 10% jusqu'à un maximum de 90% RLD 1.6 : 100,000 USD par COGES avec un maximum de 160 COGES dans au moins 12 régions ;

ILD 1	**Les élèves et les COGES des zones vulnérables bénéficient d'un paquet d'appui favorable à la santé, à la nutrition et au développement cognitif du jeune enfant**
Description	Cet ILD mesure le ciblage et la priorisation du paquet d'appui médical et nutritif vers le jeune enfant (préscolaire/préprimaire et CP1) ainsi que le pilotage d'un programme d'alphabétisation familiale intégrant les questions de nutrition et développement cognitif du jeune enfant.
Source de données/Agence	Base de données et rapport annuel de la campagne de santé scolaire fournies par les équipes du PNSSU et du MENA (DSPS) Documents du MENA (DAENF)
Entité de vérification	Agent de vérification indépendant
Procédure	RLD 1.1/1.2/1.3/1.4/1.5 : Zones vulnérables. Les élèves des zones vulnérables sont les élèves qui vivent dans les régions ayant les taux de pauvreté les plus élevés selon l'analyse des données sur la pauvreté de 2018. Ces régions sont actuellement : Kabadougou, Bafing, Tchologo, Tonkpi, Haut-Sassandra, Agneby-Tiassa, Cavally, Guemon. La liste des régions peut être mise à jour (ajout ou suppression de régions) sur la base de données actualisées, à la demande du bénéficiaire (MENA) et si la Banque le juge acceptable. La définition de "zone vulnérable" peut être révisée à la demande du bénéficiaire (MENA) et si elle est jugée acceptable par la Banque RLD 1.1 : Sur la base du document fourni par le MENA (DMOSS) et le PNSSU, l'agent de vérification indépendant (IVA) vérifiera (i) la disponibilité d'un document de planification pour la livraison d'un paquet de santé scolaire aux élèves du préscolaire communautaire et de pré-primaire et du CP1 ou CP2 des écoles publiques des zones vulnérables au cours des 3 prochaines années ; et (ii) l'existence d'un accord signé (protocole d'accord, arrêté interministériel ou équivalent, ou tout autre document administratif acceptable pour la Banque mondiale) entre le MENA et le MSHP sur le document de planification. Cet accord signé doit inclure la priorisation des activités de santé scolaire pour les élèves du préscolaire / pré-primaire et du CP1 ou CP2 et les rôles et responsabilités entre le MENA et le MSHP en ce qui concerne la livraison du paquet de santé scolaire. RLD 1.2 : Sur la base des données DESPS et du rapport annuel fourni par le DMOSS, l'agent de vérification indépendant (IVA) vérifiera le pourcentage de jeunes élèves (CP2 public) bénéficiant du paquet de soutien à la santé et à la nutrition scolaires pendant l'année scolaire 2024-2025. RLD 1.3/ 1.4/1.5 : Sur la base des données DESPS et du rapport annuel fourni par le DMOSS, l'agent de vérification indépendant (IVA) vérifiera le pourcentage de jeunes élèves (préscolaire communautaire/pré-primaire et CP1 public) bénéficiant du paquet de soutien à la santé et à la nutrition scolaires pendant l'année scolaire concernée. Le paquet de santé et de nutrition scolaire comprend (i) un examen physique général (incluant au moins un dépistage auditif et visuel), (ii) un suivi des vaccinations, (iii) des vermifuges, (iv) des suppléments nutritionnels, (v) une référence aux services de santé (centre médical scolaire) en cas de problèmes de santé spécifiques. La vérification se fera sur la base d'un échantillon représentatif proposé par l'IVA et acceptable par la Banque. RLD 1.2 Les élèves sont ceux qui seront inscrits dans les CP2 pendant l'année scolaire 2024-2025. L'AVI doit avoir été demandée avant fin décembre 2024 et portera sur la période septembre / décembre 2024. RLD 1.3 Les élèves sont ceux qui seront inscrits dans les classes préscolaires et CP1 durant l'année scolaire 2024-2025. L'AVI doit avoirlieu avant mai 202512.

	RLD 1.4 : Les élèves sont ceux qui seront inscrits dans les classes préscolaires et CP1 pendant l'année scolaire 2025-2026. L'AVI doit avoir lieu avant mai 2026. RLD 1.5 : Les élèves sont ceux qui seront inscrits dans les classes préscolaires et CP1 pendant l'année scolaire 2026-2027. L'AVI doit avoir lieu avant mai 2027. RLD 1.6 : Sur la base de la documentation fournie par le MENA (rapport de mise en œuvre fourni par le DCSPA et le DAPS-COGES), l'IVA vérifiera la mise en œuvre du programme pilote d'alphabétisation dans les COGES. La mise en œuvre du programme pilote d'alphabétisation (nombre d'heures, calendrier, bénéficiaires, contenu) sera définie dans la stratégie de mise en œuvre et le plan opérationnel du programme d'alphabétisation familiale élaboré dans le cadre de la composante IPF et validé par le MENA. Le pilote doit être mis en œuvre dans au moins 12 régions (régions administratives). Le décaissement de l'ILD se fait par tranche de 10 COGES avec un maximum de 160 COGES sur la durée totale du projet

(**Source** : PAD, avril 2022)